Madame, Monsieur,

Par contrat de location prenant effet à compter du [date de début de location], vous m’avez consenti la location d’un logement *[meublé ou non meublé]*, situé au *[adresse du logement]*, d’une surface de *[surface en m²]*, pour un loyer mensuel de *[montant en euros]* hors charges. Ce dernier arrive à échéance le *[date de fin du contrat de bail]*.

A ce titre, je vous rappelle que l’article 140 de la loi du 23 novembre 2018 prévoit de loyers de référence, des loyers de référence majorés et des loyers de référence minorés, mis en application dans les communes de Lyon et Villeurbanne depuis novembre 2021. Ainsi, il existe un loyer maximum selon les critères suivants :

* Secteur géographique ;
* Nombre de pièces ;
* Époque de construction ;
* Location meublée ou non meublée.

Je vous demande de vous mettre en conformité avec cette règlementation lors du renouvellement de mon contrat de location, en diminuant mon loyer au montant du loyer de référence majoré en vigueur à savoir *[montant simulé sur le site de la métropole, ou en dessous si vous le souhaitez]*.

En l’absence de réponse de votre part 4 mois avant le terme du contrat, je me verrai contraint-e de saisir la commission départementale de conciliation afin de faire valoir mes droits.

Cordialement,